

TRAME VERTE ET BLEUE GRAND EST

EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

APPEL À PROJETS 2020



*Vous avez un projet global permettant de créer ou de restaurer des continuités écologiques ?
Votre projet concerne le territoire du Grand Est
et intègre un ensemble d'actions concrètes tout en mobilisant des partenariats ?
Engagez-vous pour la Trame Verte et Bleue en faveur de la biodiversité !*

*Collectivités, associations, ou tout autre acteur...
cet appel à projets est sûrement fait pour vous : contactez-nous !*



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST



DES ENJEUX FORTS...

La Région, l'État et les Agences de l'Eau ont souhaité mettre en commun leurs moyens financiers pour optimiser la mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité sur le territoire du Grand Est :

- La Région Grand Est et l'Etat sont engagés sur l'objectif de sauvegarde de la biodiversité et de la qualité des milieux pour construire un **réseau d'espaces naturels cohérent Trame Verte et Bleue**. Ce réseau doit permettre d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction...), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.
- Les Agences de l'Eau, fortes de nouvelles missions confiées par la Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, renforcent leur **soutien aux actions en faveur de la biodiversité**.

... ET DES OBJECTIFS PARTAGÉS

- Aider les porteurs de projets à se mobiliser aujourd'hui dans la mise en œuvre des objectifs, de la loi pour la reconquête de la biodiversité et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Renforcer les synergies créées et les partenariats au sein d'un projet territorial pour la mise en œuvre conjointe des politiques biodiversité et eau ;
- Favoriser les démarches innovantes d'acteurs publics, économiques et associatifs ;
- Favoriser l'intégration de la biodiversité dans l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) par les collectivités et l'ensemble des acteurs du territoire y contribuant (acteurs économiques, associations, ...).

QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

LES PROJETS GLOBAUX DE PRÉSERVATION ET DE RECONQUÊTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE COMPRENANT DES ACTIONS TELLES QUE :

- Etudes / diagnostics préalables à des travaux de Trame Verte et Bleue sous réserve d'un engagement dans la réalisation de ces travaux ;
- Travaux de création ou restauration d'éléments de Trame Verte et Bleue pour assurer les continuités écologiques (plantations de haies ou vergers, création de mares, restauration de ripisylves...) ;
- Maîtrise foncière de milieux prioritaires inscrits dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ou les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- Etude de déclinaison de la Trame Verte et Bleue dans le cadre d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale ;
- Communication / sensibilisation en lien avec des travaux de Trame Verte et Bleue ;
- Coordination et animation territoriale du projet.

Un projet global associe plusieurs partenaires pour mettre en œuvre un ensemble d'actions de Trame Verte et Bleue, concrètes et ancrées sur le territoire.



QUELLES SONT LES AIDES APPORTÉES ?

Le porteur de projet dépose une seule demande qui sera examinée par les co-financeurs de l'appel à projets.

L'aide se présente sous forme de subventions selon une répartition qui sera définie par le comité technique en considérant l'intérêt des projets et leur ambition écologique dans leur globalité : cofinancement par la Région Grand Est et/ou l'Agence de l'Eau du territoire concerné et/ou l'Etat.

Le taux maximum pour tous les types de bénéficiaires est de 80 % du montant éligible.

Cette aide peut aller jusqu'à 100 % au cas par cas selon la nature du porteur, le type de projet et le contexte local.

QUI PEUT RÉPONDRE À CET APPEL À PROJETS ?

- Collectivités locales et leurs groupements
- Chambres consulaires, établissements publics
- Associations, fédérations de chasse et de pêche
- Groupements d'intérêt économique et environnemental agricoles ou forestiers
- Tout autre maître d'ouvrage gestionnaire d'un espace naturel (sous réserve du respect des règles d'encadrement européennes).

QUAND, COMMENT DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE ?

Avant de déposer votre projet :

- prenez le temps de lire le règlement relatif à cet appel à projets ;
- contactez les partenaires de l'appel à projets le plus en amont possible afin de vous assurer que votre démarche corresponde aux objectifs, et pour bénéficier d'un conseil au montage de votre projet.

Date limite de dépôt de la candidature :

- 1^{ère} session 2020 : jusqu'au **29 février 2020** minuit
- 2^{ème} session 2020 : jusqu'au **30 septembre 2020** minuit.

Modalités de dépôt : dépôt des dossiers de préférence sous forme d'un fichier unique compressé adressé par mail : tvb@grandest.fr (avec utilisation d'un lien de téléchargement pour les fichiers lourds).

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de demande de subvention au titre de l'AAP TVB ;
- le formulaire et ses annexes obligatoires dûment renseignés ;
- toutes les pièces nécessaires à la bonne compréhension du projet (dossier technique, rapports d'études réalisées, cartographie du projet, cahier des charges d'étude...).

Instruction des dossiers déposés (dans les mois qui suivent la date de dépôt) :

- sélection des projets par le comité technique ;
- instruction administrative des dossiers par chaque cofinancier identifié ;
- décision d'attribution des aides par les co-financeurs.

Demande de renseignements à adresser à l'adresse mail : tvb@grandest.fr

CONTACTS

Région Grand Est

Direction de la Transition Énergétique, Ecologique et Environnement
Estelle PROANO
03 88 15 67 92

DREAL Grand Est

Marine ARZUR
03 88 13 06 70

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Pierre-Olivier LAUSECKER
03 87 34 46 28

Agence de l'Eau Seine Normandie

Sabine LABOUREL
03 26 66 54 75

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Catherine PETIT
04 26 22 31 84

tvb@grandest.fr

Retrouvez tous les documents de l'AAP TVB sur les sites internet de chacun des partenaires :

- www.grandest.fr/vos-aides-regionales/appel-a-projets-trame-verte-bleue-initiative-biodiversite
- www.eau-rhin-meuse.fr/eau-et-innovation-les-appels-projets
- www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/appel-a-projets-trame-verte-et-bleue-r6827.html
- www.eau-seine-normandie.fr



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST

